

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



8.9 – Culture

De la Commune de MAZAN

Séance du 05 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre

Et le cinq juin,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 30 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2024_06_02**

**Objet : Culture – Evènements – La Boiserie et autres lieux
– Programmation 2024/2025 – Tarifs**

Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Christine JACQUES, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Vincent FLEGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Bruno GANDON, Mme Eve GALLAS, Mme Aurélia PISANI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Philippe ACHARD, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND, Mme Angéline LEROUX, M. Patrick ZAMBELLI, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON.

Absent : M. Franck PETIT

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique culturelle et d'animation de la ville et dans le respect de la réglementation en vigueur, les résidences et les spectacles suivants pourraient être organisés par la commune pour la saison 2024/2025 :

- **Concert Fête de la musique** : « The Tony Truands » (21 juin 2024 à 20h30) place du 11 novembre.

Coût prévisionnel artistique et technique : 800 €

- **Le « Festival Rosa Musica »** (20 juillet 2024 à 20 h) place de l'église Saint Nazaire Saint Celse.

Production indépendante.

Conditions : Mise à disposition du lieu équipé.

Coût prévisionnel technique 110 €

- **Théâtre** « Mais ne te promène donc pas toute nue » (26 juillet 2024, horaire à définir) place de l'Eglise Saint Nazaire Saint Celse.

Compagnie « Carte Vitale Acceptée »

Conditions : Mise à disposition du lieu équipé.

Coût prévisionnel technique : 500 €

- **Chorale « Chœur d'hommes de Hombourg-Haut »** (5 octobre 2024 à 17 h) Eglise Saint Nazaire et Saint Celse.

Condition : Mise à disposition du lieu équipé.

Coût prévisionnel artistique : 1 000 €

Coût prévisionnel technique et logistique : 350 €

Tarif unique : 15 €

- **Musique « Us 50's et Early 60's** (19 octobre 2024 à 21h) La Boiserie
Happy Day's

Coût prévisionnel artistique : 2 800 €

Coût prévisionnel technique et logistique : 350 €

Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **« Le voyage de Billie Jones »** (29 octobre 2024 à 14h30) La Boiserie

Collectif « Mon premier concert »

Coût prévisionnel artistique : 1 234 €

Coût prévisionnel technique et logistique : 200 €

Tarifs : Plein 8 €, jeune 2 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **« Ombeline » spectacle musical** (31 octobre 2024 à 20h30) La Boiserie
Association ACTA

Conditions : mise à disposition gratuite de la salle

Coût prévisionnel technique et logistique : 350 €

Tarif unique 12 € Tarif adhérent 8 € Billetterie régie Boiserie pour compte de tiers.

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant** (20 novembre 2024 à 14 h) La Boiserie

Coût prévisionnel : 1 000 €

Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Théâtre « 12 Hommes en colère »** (1^{er} décembre 2024 à 15h) La Boiserie
Théâtre de la Ronde

Coût prévisionnel artistique : 800 €

Coût prévisionnel technique et logistique 200 €

Tarif unique : 10 €, gratuit pour les moins de 15 ans

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Ciné-conférence « Villes sacrées »** (11 décembre 2024 à 14h30) La Boiserie
Association « Altaïr Conférences »

Coût prévisionnel par séance : 450 €

Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Spectacles scolaires** (décembre 2024) La Boiserie

Coût prévisionnel : 4 000 €

Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **ARTEMUZ** (14 décembre 2024 à 20h30) La Boiserie
Association « Muzaique »
Coût prévisionnel artistique : 3 200 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 500 €
Tarif unique : 10 €, gratuit pour les moins de 15 ans
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Christelle Chollet** (19 janvier 2025 à 17h30) La Boiserie
Compagnie Téotom
Coût prévisionnel artistique : 10 100 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 5 000 €
Tarifs : plein 35 €, réduit 29 €, jeune 25 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « Groenland »** (22 janvier 2025 à 14h30) La Boiserie
Association « Altaïr Conférences »
Coût prévisionnel par séance : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant** (29 janvier 2025 à 14 h) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « Lisbonne »** (5 février 2025 à 14h30) La Boiserie
Association « Altaïr Conférences »
Coût prévisionnel par séance : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- « **Cocteau et Piaf, les enfants terribles** » (23 février 2025, heure à définir) La Boiserie
Compagnie Hidraïssa
Coût prévisionnel artistique : 2 000 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 500 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « La Terre en Marche Afrique »** (5 mars 2025 à 14h30) La Boiserie
Association « Altaïr Conférences »
Coût prévisionnel par séance : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Concert « Vieilles canailles »** (8 mars 2025 à 20h30) La Boiserie
Association « Chœurs de France »
Coût prévisionnel artistique et technique : 3 460 €
Frais annexe : 350 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Soirée théâtre** (date à déterminer printemps 2025) La Boiserie
Par l'association « Le Cercle républicain »
Condition : mise à disposition gratuite de la salle.

- « **Sans Transition** » (date et horaire à préciser ultérieurement) La Boiserie
Organisé par le magazine
Conditions : mise à disposition gracieuse de la salle.
- **Thé dansant** (12 mars 2025 à 14 h, date sous réserve de confirmation) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Journée « Histoire du Comtat »** (samedi 15 ou dimanche 16 mars 2025) La Boiserie
Organisée par l'association « Culture et Patrimoine »
Condition : mise à disposition gratuite de la salle
- **Jerem RASSCH** (29 mars 2025 à 20h30) La Boiserie
SARL « Blanc Musique »
Coût prévisionnel artistique : 1 250 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 1 300 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 12 €, jeune 10 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « Camargue »** (2 avril 2025 à 14h30) La Boiserie
Association « Altaïr Conférences »
Coût prévisionnel par séance : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- « **Mado fait son cabaret** » (26 avril 2025 à 21h) La Boiserie
Philippe Delmas Organisation
Coût prévisionnel artistique : 10 550 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 5 000 €
Tarif unique : 38 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant** (7 mai 2025 à 14 h) La Boiserie
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarifs : plein 11 €, réduit 9 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- « **Amor à mort** » (24 mai 2025 à 20h30) La Boiserie
Boulègue Production
Coût prévisionnel artistique : 5 150 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 3 500 €
Tarifs : plein 24 €, réduit 20 €, jeune 18 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

Les dates, horaires ainsi que les lieux sont susceptibles d'être modifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu la Commission Culture/Événementiel réunie le 31 mai 2024,

Considérant que la Commune souhaite décider de la programmation culturelle pour la saison 2024-2025,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la programmation de ces spectacles exposés ci-dessus pour la saison 2024-2025,

AUTORISE le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement,

FIXE le prix des places ainsi qu'indiqué ci-dessus et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation,

AUTORISE, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie,

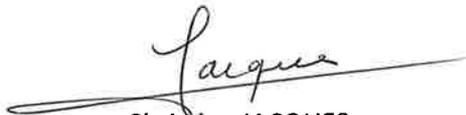
AUTORISE le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation,

DIT qu'à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune.

Vote : Pour : 21
Contre : 4 (M. CLAUDON, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)
Abstention : 3 (M. ZAMBELLI, Mme GALLAS, Mme PISANI)

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

Secrétaire de Séance,


Christine JACQUES

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Le Maire



Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.